



## LETTRE

M. Rémy Normand  
Président du Réseau de transport de la Capitale (RTC)  
Président de l'arrondissement de Sainte-Foy - Sillery - Cap-Rouge

Bonjour monsieur Normand,

Notre groupe, *Laïcité capitale nationale*, promeut la laïcité comme philosophie humaniste de pensée et comme régime de gouvernance des relations entre les citoyens du Québec et ses institutions publiques.

La laïcité repose sur trois principes : liberté de conscience, égalité de droits, universalité du pouvoir public. **Liberté de conscience** parce que tout individu est d'abord libre de croire ou de ne pas croire, donc libre d'opter soit pour l'athéisme, l'agnosticisme ou une quelconque religion. **Égalité de droits**, parce que tous les individus sont égaux en droit, indépendamment de leur sexe ou de leurs caractéristiques. **Universalité du pouvoir public**, ce qui veut dire que le pouvoir public (l'État) a pour obligation de promouvoir des valeurs universelles, et non des valeurs propres à un individu ou à une communauté particulière. Transposée dans un régime juridique, la laïcité ne concerne que l'espace des institutions publiques, soit celles de l'État. Les lieux publics et l'espace privé en sont exclus.

Récemment, nous avons été informés d'un événement ici à Québec qui nous a véritablement déconcertés.

En effet, une dame qui utilise couramment le service de transport public nous a rapporté avoir été confrontée le 13 septembre 2021 à 11h38, dans l'autobus portant le numéro 1204 (circuit 11 vers Sainte-Foy, arrêt 1539) à une conductrice portant le voile islamique. Nous entendons ici par voile islamique un vêtement noir qui recouvre le corps en laissant le visage et les mains visibles.

Même si la *Loi sur la laïcité de l'État* restreint le droit de porter un symbole ou vêtement de nature religieuse uniquement au milieu scolaire et à certains corps de métier liés à l'administration de la justice, il n'en demeure pas moins que cette loi promeut l'esprit de la laïcité dans l'ensemble de notre société et en fait une balise, si non obligatoire, du moins moralement et socialement souhaitable.

Nous sommes très étonnés de constater un tel événement et nous nous interrogeons sur la politique du RTC face aux manifestations de symboles religieux par ses employés, qu'il s'agisse de symboles chrétiens, musulmans, judaïques, prônant l'athéisme ou de tout autre symbole affichant auprès des usagers de Québec une quelconque option spirituelle. De la même façon que nous croyons qu'il ne sied pas aux employés du RTC d'afficher en évidence leurs options politiques. Il y va de la neutralité de nos services publics.

Les adeptes du voile islamique invoquent souvent pour motif l'affirmation de leur identité culturelle. Mais alors, interrogeons-nous sur cette culture, de nature patriarcale et obscurantiste qui, en 2021 affirme avec éloquence l'inégalité entre les hommes et les femmes. Dans un tel cas de figure, devons-

nous comprendre qu'alors que des femmes sont, en Afghanistan, vouées à la répression par le régime taliban si elles ne portent pas le voile islamique que, en parallèle, le RTC, lui, encourage cette pratique ici à Québec et en fait sa marque de commerce auprès de ses usagers, niant par le fait même cette valeur universelle d'égalité des sexes? N'y a-t-il pas là une énorme incohérence? Autorisons-nous cette interrogation! D'autant plus que cette obligation dite « religieuse » de porter le voile pour les femmes ne figure aucunement dans le Coran auquel se réfèrent plusieurs musulmans aux fins de justification de leur demande ici au Québec. En témoignent nombreux historiens, linguistes ou exégètes sérieux de l'Antiquité moyen-orientale.

Nous estimons que les usagers des services de transport, service d'utilité publique auquel une majorité de citoyens ne peut échapper, n'ont pas à être confrontés aux symboles religieux ou autres de conducteurs d'autobus et que ces derniers, à titre d'employés, ne peuvent durant leurs heures de travail afficher leurs convictions, ceci par simple souci de civilité. Le RTC tolérerait-il qu'un conducteur ou conductrice d'un autobus porte un teeshirt affichant en grosses lettres que Dieu n'existe pas?

Au vu de ces considérations, notre questionnement porte donc sur la politique du RTC face au port de signes religieux et autres par ses employés. Quelle est cette politique? Doit-on comprendre que cet événement soit le révélateur d'un nouveau catéchisme lénifiant, d'une soumission à l'air du temps, qu'il signifie le renoncement à défendre les valeurs universelles de notre société, voire un affaiblissement de nos principes démocratiques?

Nous vous remercions de prendre en considération nos inquiétudes.

Veuillez agréer, monsieur Normand, l'expression de nos sentiments distingués,

Francine Lavoie  
franla@videotron.ca

Yves Laframboise  
yves.laframboise@videotron.ca

LAÏCITÉ CAPITALE NATIONALE  
laicitecapitalemationale.com

C.c.

Hélène Fortin, présidente du Syndicat des employés du transport public du Québec métropolitain (SETPQM)

Marie-Josée Savard, candidate à la mairie de Québec

Jean-François Gosselin, candidat à la mairie de Québec

Jean Rousseau, candidat à la mairie de Québec

Jackie Smith, candidate à la mairie de Québec

Bruno Marchand, candidat à la mairie de Québec